

Le CFA, les chefs de cuisine, les maîtres d'hôtel seront heureux de pouvoir vous accueillir autour d'une bonne table
 Votre participation contribuera à la formation des apprentis qui seront les professionnels de demain. Les prix des repas, fixés par la délibération du Conseil Communautaire N° 2013-A270 du 19 Décembre 2013, sont : **13 €uros - 20 €uros(*)** suivant le niveau de formation des apprentis - Le **tarif étudiant** est de : **7 €uros**

Début du service : 12 Heures 15 (prévoir environ 1 h 30 pour le repas).

Nous vous demandons de bien vouloir **respecter la répartition des tables** afin d'assurer à chaque élève une bonne formation et **de libérer la salle vers 14 heures**

Les menus peuvent être modifiés au dernier moment en raison de contraintes d'ordre pédagogique - Merci de votre compréhension

En raison du plan VIGIPIRATE, merci de bien vouloir entrer par le portail piétons côté accueil du CFA

Désormais, les réservations par mail ne sont plus prises en compte.

Merci de bien vouloir appeler au 04 42 29 61 05 (Anne-Marie SANCHEZ-VIENOT)

AVRIL 2017

DATE	ENTREE	POISSON ou PLAT	FROMAGE	DESSERT
Voyage pédagogique du 4 Avril au 7 Avril 2017 – PAS DE RESTAURANT				
Vacances scolaires : du 11 Avril au 21 Avril 2017 – PAS DE RESTAURANT				
Mardi 25 Avril	Saucisson en brioche, sauce au Porto	Carré d'agneau persillé, petits légumes glacés	//	Millefeuille de riz au lait
Mercredi 26 Avril	Salade tiède de chou vert au lard fumé, œuf poché	Darne de saumon grillé, écrasée de pommes de terre à l'huile d'olive, fondue de tomates	//	Tarte fine aux abricots caramélisés
Jeudi 27 Avril	Oeufs brouillés portugaise	Filet de colin poché sauce Hollandaise, pommes persillées	//	Moka
Vendredi 28 Avril	Oeufs mollets florentine	Cuisse de lapereau aux champignons, tagliatelles au beurre	//	Crêpes au sucre, sauce au chocolat
<p><i>N.B. :« Les éventuels différentiels tarifaires avec la profession de même que les éventuelles variations qualitatives s'expliquent par le caractère purement pédagogique de ce restaurant d'application. Les prix demandés n'intègrent pas les charges auxquelles sont soumises les entreprises commerciales de restauration et ne peuvent donc pas correspondre aux tarifs pratiqués par les restaurants privés ».</i> (Note de Service N° 95-249 du 07/11/1995 – Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 23/11/1995).</p>				